

Armoiries de Saint-Denis

Écrit par Administrator
Vendredi, 05 Mars 2010 17:03 -



Les armoiries de Saint-Denis se blasonnent : parti: au premier, d'azur à la galère d'argent voguant sur des ondes du même mouvant de la pointe, au second d'or à deux palmiers de sinople posés sur une île soutenue à senestre d'un îlot du même, au chef de sinople chargé d'une chaîne de trois volcans d'argent : celui du centre, sommée d'une nuée fumante de gueules, la dite chaîne soutenue d'une autre chaîne de cinq monts de sinople.

L'écu est timbré d'une couronne murale, à cinq merlons d'or, maçonnée et ouverte de sable est posé sur un rayonnement de quatorze feuilles de phénix d'argent. Il est soutenu d'une ancre du même mouvant de la pointe retenant un listel d'or aux retroussis de gueules brochant sur le feuillage et chargé de la devise en lettres romaines de sable "Praeter omnes angulus ridet".

Les armoiries de la capitale de l'île de La Réunion évoquent d'une façon imagée les différents aspects de l'île. Il fut créé par M. Christol de Sigoyer, Conseiller municipal créole sous le Second Empire. Sa composition est dans le style de ce que fut l'art héraldique après l'influence du Romantisme. Les armoiries firent l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 13 février 1866. Cette date est certainement la raison pour laquelle le souvenir historique de l'île Bourbon ne fut pas évoqué, dans les armoiries, qui porta ce nom durant deux siècles. Sous pavillon français dès 1542, cette île alors déserte découverte par Mascarenhas (île de Mascareignes) en 1528, fut mise en valeur par la Compagnie des Indes, et rattachée à la Couronne en 1764. Le nom de Réunion date de la Révolution : appelée aussi île Bonaparte puis de nouveau île Bourbon, le nom d'île de La Réunion lui a été redonné en 1848. La devise empruntée à un texte d'Horace est particulièrement choisie pour ce coin de terre de France de l'Océan Indien." Plus que tous (tous les autres), ce coin de terre me sourit "

Source iconographique et textuelle:

<http://www.web-merchand.com/mairiesaintdenis/main2.php?content=armoiries>